

**Avec l'OMC, le monde sera plus juste,**  
par Noëlle Lenoir et Jean-Marie Metzger

En septembre 2003, à Cancun, les altermondialistes ont crié victoire et célébré "l'échec des négociations de Doha". Ils ont commis une double erreur d'appréciation : à l'égard de l'OMC, en balayant l'idée que cette organisation doit et peut réguler la globalisation ; à l'égard des pays en développement - qu'ils prétendent défendre -, en occultant le fait que ceux-ci risquent d'être les grands perdants. Car le programme de Doha est fait pour aider au développement les pays les plus démunis de la planète.

A l'heure où nous sommes, ces négociations ne sont pas au mieux de leur forme. Jamais la nécessité d'une impulsion politique ne s'est fait à ce point sentir. Au-delà des ambitions et des postures défensives, les Etats doivent tout faire pour aboutir à un accord. Il y va de leur intérêt autant que de l'intérêt d'une solidarité altruiste.

L'intérêt de chacun, c'est de libéraliser les échanges tout en établissant des règles pour les encadrer : les pays qui l'ont fait ont toujours eu de meilleures performances de croissance que ceux qui se sont abrités derrière des protections. La solidarité, c'est reconnaître que tous les pays n'ont pas la même capacité à exporter et qu'il faut créer les conditions pour les y aider. Pour ce faire, il faut tracer de nouvelles routes commerciales Sud-Sud, en complément de la route Sud-Nord héritière de l'ère coloniale. Encore faut-il que ce devoir de solidarité soit partagé entre les pays du Nord et les pays émergents à la croissance effrénée comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

Les négociations du Programme de Doha pour le développement sont confrontées au test du réalisme politique. Le choix est entre une absence de résultat - dont les pays de l'OCDE se sortiraient mieux que les autres -, et un résultat, certes en deçà des ambitions initiales, mais représentant un progrès réel.

Nul n'imagine que le Programme de Doha apportera la touche finale au long processus de libéralisation des échanges et de création de règles multilatérales qui a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Dans les domaines traditionnels comme celui des réductions tarifaires, les pays en développement mettront encore du temps à finaliser l'abaissement de leurs tarifs au niveau de ceux des pays plus riches ; ces derniers, de leur côté, devront éliminer définitivement leurs pics tarifaires et la progressivité des droits (qui cantonne les pays en développement dans l'exportation de produits primaires).

C'est toutefois au regard de la cohérence des politiques que des efforts majeurs restent à faire. Il ne sert à rien d'éliminer les obstacles aux frontières si, derrière celles-ci, demeurent des obstacles à l'investissement ou à la concurrence. Il ne sert à rien de baisser les droits de douane si la manipulation des taux de change vient annuler les bénéfices que peuvent en retirer exportateurs et importateurs. Rappelons-nous que, lors de la conclusion du cycle de l'Uruguay à Genève, en 1993, une déclaration sur la "*cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial*" avait été adoptée. Elle n'a jamais été opérationnelle. Il serait temps d'y remédier, par exemple en mettant en place, avec le FMI, des mécanismes qui permettraient d'assurer la bonne évaluation des monnaies au regard des courants d'échange.

La mondialisation nous invite également à garantir la cohérence entre politiques commerciales et sociales. Il ne s'agit pas de régler la délicate question du différentiel de rémunération des salariés dans les pays en développement, appelé par certains "*dumping social*" et par d'autres "*avantage comparatif*". Mais il est temps de donner une portée concrète aux engagements pris, au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT), par les trois partenaires du dialogue social : gouvernements-patronats-syndicats. C'est le cas des déclarations de 1998 sur les "*principes et droits fondamentaux au travail*". Au lieu de réclamer, comme le font nombre d'ONG, une extension des compétences de l'OMC, il vaut mieux donner à l'OIT les moyens, juridiques et politiques, d'appliquer et de faire respecter ces droits sans qu'un autre corpus de règles puisse y faire obstacle. Celles élaborées par l'OIT sont le fruit du dialogue social au plan international. Cela justifie d'autant plus de lui permettre de décider de sanctions, y compris commerciales, sans que celles-ci puissent risquer d'être contestées à l'OMC. Une telle exception,

qui existe concernant les sanctions économiques et commerciales décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU, devrait pouvoir exister pour les autres institutions à vocation universelle.

Ce qui est valable en termes de politique sociale l'est également en termes de politique environnementale, même si, dans ce domaine, un cadre regroupant les accords multilatéraux existants reste à créer.

Ce "chantier de cohérence" pourrait constituer l'ébauche au niveau global d'un véritable mécanisme juridictionnel de sanction des engagements pris par les Etats vis-à-vis de la communauté internationale. Aux côtés de la Cour pénale internationale serait ainsi érigée une manière de Cour internationale civile, dont chaque institution se verrait constituée en chambre spécialisée, chargée d'appliquer, dans son domaine, un droit universel cohérent. Le chantier est vaste. Cependant l'OMC, première institution à être dotée d'un vrai système juridictionnel opérationnel, qui, quoique perfectible, a démontré son efficacité sur des différends concrets (subventions américaines à l'exportation, procédures antidumping, politiques sucrières de l'Union européenne ou cotonnières des Etats-Unis), pourrait avoir un rôle moteur et d'exemple en la matière.

Encore faudrait-il que sa crédibilité reste totale. Les ministres des 149 pays - développés comme en développement - membres de l'OMC en sont les garants. Réunis à l'OCDE, avec Pascal Lamy, le 24 mai, ils devront en mesurer l'enjeu : le multilatéralisme, en tant qu'assurance mondiale "paix stabilité".

---

**Noëlle Lenoir** est ancien ministre, ancien membre du Conseil constitutionnel.

**Jean-Marie Metzger** est directeur des échanges de l'OCDE.

En septembre 2003, à Cancun, les altermondialistes ont crié victoire et célébré "l'échec des négociations de Doha". Ils ont commis une double erreur d'appréciation : à l'égard de l'OMC, en balayant l'idée que cette organisation doit et peut réguler la globalisation ; à l'égard des pays en développement - qu'ils prétendent défendre -, en occultant le fait que ceux-ci risquent d'être les grands perdants. Car le programme de Doha est fait pour aider au développement les pays les plus démunis de la planète.

A l'heure où nous sommes, ces négociations ne sont pas au mieux de leur forme. Jamais la nécessité d'une impulsion politique ne s'est fait à ce point sentir. Au-delà des ambitions et des postures défensives, les Etats doivent tout faire pour aboutir à un accord. Il y va de leur intérêt autant que de l'intérêt d'une solidarité altruiste.

L'intérêt de chacun, c'est de libéraliser les échanges tout en établissant des règles pour les encadrer : les pays qui l'ont fait ont toujours eu de meilleures performances de croissance que ceux qui se sont abrités derrière des protections. La solidarité, c'est reconnaître que tous les pays n'ont pas la même capacité à exporter et qu'il faut créer les conditions pour les y aider. Pour ce faire, il faut tracer de nouvelles routes commerciales Sud-Sud, en complément de la route Sud-Nord héritière de l'ère coloniale. Encore faut-il que ce devoir de solidarité soit partagé entre les pays du Nord et les pays émergents à la croissance effrénée comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

Les négociations du Programme de Doha pour le développement sont confrontées au test du réalisme politique. Le choix est entre une absence de résultat - dont les pays de l'OCDE se sortiraient mieux que les autres -, et un résultat, certes en deçà des ambitions initiales, mais représentant un progrès réel.

Nul n'imagine que le Programme de Doha apportera la touche finale au long processus de libéralisation des échanges et de création de règles multilatérales qui a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Dans les domaines traditionnels comme celui des réductions tarifaires, les pays en développement mettront encore du temps à finaliser l'abaissement de leurs tarifs au niveau de ceux des pays plus riches ; ces derniers, de leur côté, devront éliminer définitivement leurs pics tarifaires et la progressivité des droits (qui cantonne les pays en développement dans l'exportation de produits primaires).

C'est toutefois au regard de la cohérence des politiques que des efforts majeurs restent à faire. Il ne sert à rien d'éliminer les obstacles aux frontières si, derrière celles-ci, demeurent des obstacles à l'investissement ou à la concurrence. Il ne sert à rien de baisser les droits de douane si la manipulation des taux de change vient annuler les bénéfices que peuvent en retirer exportateurs et importateurs. Rappelons-nous que, lors de la conclusion du cycle de l'Uruguay à Genève, en 1993, une déclaration sur la "*cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial*" avait été adoptée. Elle n'a jamais été opérationnelle. Il serait temps d'y remédier, par exemple en mettant en place, avec le FMI, des mécanismes qui permettraient d'assurer la bonne évaluation des monnaies au regard des courants d'échange.

La mondialisation nous invite également à garantir la cohérence entre politiques commerciales et sociales. Il ne s'agit pas de régler la délicate question du différentiel de rémunération des salariés dans les pays en développement, appelé par certains "*dumping social*" et par d'autres "*avantage comparatif*". Mais il est temps de donner une portée concrète aux engagements pris, au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT), par les trois partenaires du dialogue social : gouvernements-patronats-syndicats. C'est le cas des déclarations de 1998 sur les "*principes et droits fondamentaux au travail*". Au lieu de réclamer, comme le font nombre d'ONG, une extension des compétences de l'OMC, il vaut mieux donner à l'OIT les moyens, juridiques et politiques, d'appliquer et de faire respecter ces droits sans qu'un autre corpus de règles puisse y faire obstacle. Celles élaborées par l'OIT sont le fruit du dialogue social au plan international. Cela justifie d'autant plus de lui permettre de décider de sanctions, y compris commerciales, sans que celles-ci puissent risquer d'être contestées à l'OMC. Une telle exception,

qui existe concernant les sanctions économiques et commerciales décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU, devrait pouvoir exister pour les autres institutions à vocation universelle.

Ce qui est valable en termes de politique sociale l'est également en termes de politique environnementale, même si, dans ce domaine, un cadre regroupant les accords multilatéraux existants reste à créer.

Ce "chantier de cohérence" pourrait constituer l'ébauche au niveau global d'un véritable mécanisme juridictionnel de sanction des engagements pris par les Etats vis-à-vis de la communauté internationale. Aux côtés de la Cour pénale internationale serait ainsi érigée une manière de Cour internationale civile, dont chaque institution se verrait constituée en chambre spécialisée, chargée d'appliquer, dans son domaine, un droit universel cohérent. Le chantier est vaste. Cependant l'OMC, première institution à être dotée d'un vrai système juridictionnel opérationnel, qui, quoique perfectible, a démontré son efficacité sur des différends concrets (subventions américaines à l'exportation, procédures antidumping, politiques sucrières de l'Union européenne ou cotonnières des Etats-Unis), pourrait avoir un rôle moteur et d'exemple en la matière.

Encore faudrait-il que sa crédibilité reste totale. Les ministres des 149 pays - développés comme en développement - membres de l'OMC en sont les garants. Réunis à l'OCDE, avec Pascal Lamy, le 24 mai, ils devront en mesurer l'enjeu : le multilatéralisme, en tant qu'assurance mondiale "paix stabilité".

---

**Noëlle Lenoir** est ancien ministre, ancien membre du Conseil constitutionnel.

**Jean-Marie Metzger** est directeur des échanges de l'OCDE.